

L'ŒUVRE DE J. B. PROULX, EX-V.R.U.L.M.

13^E ARTICLE

UN INCIDENT

DES EXPLICATIONS

Nous arrêtons aujourd'hui la publication des *Actes des gouverneurs, administrateurs et vice-recteur de l'Université Laval de Montréal* pour insérer la lettre que M. l'abbé Proulx a adressée à l'*Événement* pour réciter les détails de l'incident de préséance survenu à la séance d'inauguration de l'édifice métropolitain.

Cette lettre est un document qui restera (comme les dix volumes de l'ex-V. R. U. L.M.) et si nous l'avons divisée par tranches c'est pour que ce cucurbitacé (pas l'abbé, la lettre) soit dégusté avec plus d'amour.

Nous servons la première portioncule aujourd'hui, la semaine prochaine nous servirons les hors-d'œuvre, les réflexions de l'ex-V. R. U. L. M., et ensuite en avant la gaité !

Nous allons faire rissoler l'œuvre entière par petites rondelles, et on s'amusera !

ST-LIN DES LAURENTIDES, 18 OCTOBRE 1895.

A M. le Rédacteur du journal

l'Événement.

Monsieur le Rédacteur.

Une main amie m'adressait hier de Québec deux numéros de votre journal, ceux du 12 et du 14 courant, et y attirait mon attention sur deux articles où il est question de ce que vous appelez "l'incident Laflamme."

Vous dites que vous avez pris vos renseignements à bonne source ; je le crois, d'abord parce que vous l'affirmez positivement, ensuite parce que vous connaissez des choses qui m'ont été écrites secrètement dans une lettre qu'on avait la précaution de marquer *privée*.

Puis, ce qui paraît donner de l'autorité à vos renseignements, c'est que, ayant montré à Mgr Laflamme une rectification que j'avais faite dans *Le Monde* de Montréal, "M. le Recteur de l'Université s'est renfermé dans le plus absolu silence," bien loin de rectifier à son tour les informations que vous publiez à sa connaissance dans votre journal. De plus, il est évident que Mgr Laflamme tient à ce que le public sache qu'il n'a pas assisté à la séance d'inauguration pour les constructions universitaires à Montréal, ayant publié à cet effet une lettre, dans laquelle toutefois il ne donne de son absence que cette raison vague : "bien que je fusse à Montréal quand ces fêtes ont eu lieu, des circonstances que j'étais loin de prévoir m'ont mis dans l'impossibilité de faire acte de présence ;" laissant grande ouverte la porte aux rumeurs qu'il savait déjà circuler dans la presse du pays.

Toutes ces circonstances accessoires donnent à cet incident une importance qu'il n'aurait pas par lui-même ; c'est pourquoi, comme on s'efforce de le tourner contre moi, en justice vous me permettrez d'exposer dans votre journal ma manière de voir ; si mon exposition est un peu longue, c'est qu'il est toujours plus long de réfuter que d'attaquer.

D'abord rappelons les faits, tels que je les connais, tels que je les comprends.

Les préparatifs de notre cérémonie inaugurale avaient été confiés à un comité, composé du vice-recteur, du supérieur de St-Sulpice, des vice-présidents et secrétaire des administrateurs, des présidents, vice-présidents et secrétaire des gouverneurs, des doyens et secrétaires des diverses Facultés.

Ce comité décida de tout ce qui regarde les invitations. Sur la proposition du vice-recteur, il fut résolu unanimement d'inviter Mgr le recteur Laflamme. Il ne fut pas question dans le comité de lui demander de prendre la parole.

Quant à l'ordre des préséances, ce soin fut laissé à Mgr l'archevêque de Montréal. Monseigneur décida que le vice-chancelier présiderait l'assemblée, que, en sa qualité de recteur de l'Université Laval, Mgr Laflamme viendrait à ses côtés immédiatement après Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, avant Nos Seigneurs les évêques, avant les ministres des gouvernements ; et que le vice-recteur serait sur l'estrade, tout naturellement, à la tête des Facultés dont il a la direction. Cet ordre paraissait s'imposer de lui-même.

Quand le temps fut arrivé de faire les invitations, outre la carte envoyée aux invités en général, le vice-recteur envoya à Mgr le recteur une lettre spéciale, qu'il s'efforça de rendre gracieuse le plus possible. La voici :

" Monseigneur le recteur.—Comme vous l'avez entendu dire, sans doute, l'inauguration solennelle de notre nouvel édifice universitaire à Montréal, sur la rue Saint-Denis, aura lieu le mardi, 8 d'octobre prochain, à 8 heures du soir.

" Nous avons décidé de n'inviter, à part le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et les ministres du gouvernement provincial, personne en dehors de la province ecclésiastique de Montréal. Cette règle, comme de raison, ne s'applique pas au recteur de l'Université Laval qui aura toujours sa place au milieu de nous.

" Je viens donc vous inviter d'assister à cette inauguration, au nom de Mgr le vice-chancelier. Pour ma part, je me permets de vous réitérer avec instance la même invitation, au nom des quelques services que j'ai pu rendre à l'Université, en contribuant à en assurer l'Unité, en la plaçant à Montréal sur des bases telles que dorénavant les frottements constitutionnels sont devenus presque impossible, enfin en apportant mon appoint au développant " d'une Université belle, grande, large et une."

" A amener ce dernier point d'une manière de plus en plus accentuée contribueront grandement plusieurs dispositions exposées dans votre discours de fin d'année.